

SÉANCE ORDINAIRE

8 AOÛT 2016

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP  
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le lundi 8 AOÛT 2016, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MONSIEUR STÉPHANE DUMONT  
MONSIEUR SIMON LAVOIE  
MADAME GINETTE CARON

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME URSULE THÉRIAULT, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ordre du jour suggéré soit accepté en maintenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Par la suite :

Monsieur Stéphane Dumont propose l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du 11 juillet 2016, les membres du conseil municipal présents l'approuvent à l'unanimité.

**16.08.3.**

**Rapport de la mairesse**

Madame Ursule Thériault, mairesse, fait état de son rapport d'activités couvrant la période du 12 juillet 2016 au 7 août 2016, ce dernier étant distribué aux personnes présentes et sera disponible au bureau municipal.

**16.08.4.1.1.**

**Dépôts des états financiers vérifiés au 31 décembre 2015**

Monsieur Jimmy Levesque de la firme de comptables agréés Mallette expose, sommairement, les résultats financiers de la Municipalité de L'Isle-Verte pour l'année 2015.

Les résultats financiers se résument aux données suivantes :

Revenus :

Fonctionnement

|                                    |              |                     |
|------------------------------------|--------------|---------------------|
| Taxes                              | 1 623 315 \$ |                     |
| Compensations tenant lieu de taxes | 57 411 \$    |                     |
| Transferts                         | 235 821 \$   |                     |
| Services rendus                    | 158 775 \$   |                     |
| Imposition de droits               | 17 426 \$    |                     |
| Amendes et pénalités               | 4 080 \$     |                     |
| Intérêts                           | 17 217 \$    |                     |
| Autres                             | 193 031 \$   | <u>2 307 076 \$</u> |

|  |              |                            |
|--|--------------|----------------------------|
| Investissement   |              |                            |
| Transferts   | 27 216 \$    | <u>27 216 \$</u>           |
| <b>Revenus totaux :</b>  |              | <b><u>2 334 292 \$</u></b> |
| Charges :  |              |                            |
| Administration générale  | 422 985 \$   |                            |
| Sécurité publique  | 334 227 \$   |                            |
| Transport  | 628 958 \$   |                            |
| Hygiène du milieu  | 553 502 \$   |                            |
| Santé et bien-être   | 1 256 \$     |                            |
| Aménagement, urbanisme et développement  | 93 901 \$    |                            |
| Loisirs et culture   | 266 619 \$   |                            |
| Frais de financement   | 149 829 \$   | <u>2 451 277 \$</u>        |
| <b>Excédent de l'exercice</b>  |              | <b>(116 985 \$)</b>        |
| Moins : Revenus d'investissement   |              | (27 216 \$)                |
| Excédent (déficit) de fonctionnements de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales |              | <b><u>(144 201 \$)</u></b> |
| Éléments de conciliation à des fins fiscales   |              |                            |
| Amortissement des immobilisations  | 451 086 \$   |                            |
| Remboursement de la dette à long terme   | (254 998 \$) |                            |
| Affectations :   |              |                            |
| Activités d'investissement   | (84 197 \$)  |                            |
| Excédent accumulé  | 18 055 \$    |                            |
| Autres éléments de conciliation  | 36 369 \$    | <b><u>166 315 \$</u></b>   |
| <b><u>Excédent de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales :</u></b>              |              | <b><u>22 114 \$</u></b>    |
| Détail de l'excédent accumulé au 31 décembre 2015.   |              |                            |
| Excédent de fonctionnements non affecté :  |              | 479 085 \$                 |
| Excédent de fonctionnements affecté :  |              |                            |
| Ex-Village   | 35 828 \$    |                            |
| Ex-Paroisse  |              |                            |
| Eau potable et eaux usées  | 403 852 \$   |                            |
| Loisirs  | 12 347 \$    |                            |
| Corrosion  | 99 473 \$    |                            |
| Petite séduction   | 8 223 \$     | 559 723 \$                 |
| Fonds réservés   |              | 82 598 \$                  |
| Financement des investissements en cours   |              | (237 498) \$               |
| Investissement net dans les immobilisations et autres actifs                               |              | 10 753 890 \$              |

Suite au dépôt de ces états financiers, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents que le contenu de ces derniers soit approuvé, tel que soumis.

**16.08.4.1.2.**

**Comptes du mois**

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

|  |                             |
|--|-----------------------------|
| Comptes à payer au 08/08/2016 (journal 1354) : | 7 603,35 \$                 |
| (journal 1355) :                               | 13,80 \$                    |
| (journal 1356) :                               | 71,30 \$                    |
| (journal 1357) :                               | 173,57 \$                   |
| (journal 1358) :                               | 2 291,15 \$                 |
| (journal 1359) :                               | 54 458,12 \$                |
| (journal 1360) :                               | <u>674,36 \$</u>            |
|  | <u>65 285,65 \$</u>         |
|  |                             |
| Dépenses incompressibles (journal 1041) :      | 1 395,61 \$                 |
| (journal 1042) :                               | 24 067,57 \$                |
| (journal 1043) :                               | 86,42 \$                    |
| (journal 1044) :                               | 420,00 \$                   |
| (journal 1045) :                               | 593,28 \$                   |
| (journal 1046) :                               | 2 179,15 \$                 |
| (journal 1047) :                               | 1 616,84 \$                 |
| (journal 1048) :                               | 5 900,92 \$                 |
| (journal 1049) :                               | 141,37 \$                   |
| (journal 1050) :                               | <u>2 474,02 \$</u>          |
|  | <u>38 875,18 \$</u>         |
|  |                             |
| <b>Total des déboursés du mois :</b>           | <b><u>104 160,83 \$</u></b> |

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 12 juillet 2016 au 8 août 2016, il est proposé par monsieur Simon Lavoie que la liste des comptes déposée soit approuvée.

**16.08.4.3.1.**

**Demandes de l'organisme « Mobilisation L'Isle-Verte »**

Considérant les demandes déposées par l'organisme « Mobilisation L'Isle-Verte », à savoir :

- Que la Municipalité fournisse la main-d'œuvre nécessaire aux travaux d'arrosage de la nouvelle pelouse au parc, près de l'Église;
- Que soient autorisés les frais de tonte de gazon de ce parc, dont une première tonte à la fin de juin (100 \$) ainsi que des tontes additionnelles à raison de 30 \$ la fois (prévoir environ 8 tontes).

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que soient autorisés les dépenses, ci-haut, mentionnées ainsi que l'implication de la Municipalité pour les travaux d'arrosage.

**16.08.4.3.2.**

**Motion de félicitations aux administrateurs de l'organisme « Mobilisation L'Isle-Verte »**

Considérant le temps consacré bénévolement par les administrateurs de l'organisme « Mobilisation L'Isle-Verte »;

Considérant la qualité des travaux d'aménagement effectués au parc de l'église;

Considérant que l'implication des membres de cette organisation a permis de redorer le cachet de notre cœur villageois;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la Municipalité de L'Isle-Verte adopte la présente motion de félicitation pour la qualité du travail accompli par les membres de l'organisation « Mobilisation L'Isle-Verte ».

#### 16.08.4.4.1.

#### Travaux d'asphaltage au parc Samuel Côté

Considérant les soumissions demandées aux fins de réaliser des travaux de pavage d'une superficie de 1 170 mètres carrés au parc Samuel Côté;

Considérant les propositions reçues par les fournisseurs suivants :

- Pavage Cabano : 26 968,50 \$ (taxes en sus)
- Construction B.M.L. : 22 990,50 \$ (taxes en sus)
- Pavage Francoeur inc. : 20 935,00 \$ (taxes en sus)

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que soit alloué le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Pavage Francoeur inc.

Le paiement de cet investissement sera financé à même les excédents de fonctionnements non affectés de la Municipalité.

#### 16.08.4.4.2.

#### Autorisation de dépenses - Festivités de la « Grande Fête d'été »

Considérant les différentes ententes contractuelles liées à la tenue des activités de l'événement « Grande Fête d'été »;

Considérant les engagements financiers que représente l'ensemble de ces ententes, à savoir :

- Monsieur Marc Thériault, chansonnier : 450 \$
- Fermette Animoo, mini ferme : 240 \$
- La Capitale en fête, jeux gonflables : 1 043,11 \$ (2<sup>e</sup> versement)
- Natphoto, service de photographies : 350 \$
- Rockin'Blues band, groupe musical : 1 200 \$
- Supersonic, groupe musical : 3 675 \$
- Carl Électronique enr., sonorisation : 2 500 \$
- Les amis de Jacques, groupe musical : 400 \$
- Petite caisse (avance pour les bars) : 3 500 \$

Considérant le budget associé à ces festivités, soit le montant de 28 825,25 \$;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

- Que la Municipalité autorise le paiement des engagements financiers, ci-dessus, mentionnés;

- Que la coordonnatrice en loisirs soit autorisée à signer les ententes contractuelles;
- Que la coordonnatrice en loisirs s'assure du suivi des prévisions budgétaires liées à cet événement;
- Que la coordonnatrice en loisirs produise et dépose au conseil municipal, suite à la tenue de cet événement, un état des revenus et dépenses réalisés.

16.08.4.5.1.

**Colloque de zone de l'association des directeurs municipaux du Québec**

Il est proposé par monsieur Stéphane Dumont et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la Municipalité autorise le directeur général à prendre part au colloque de zone de l'association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu le 8 septembre 2016 au centre communautaire de Notre-Dame-des-Neiges. Les coûts de participation à ce colloque sont de 60 \$.

16.08.4.5.2.

**Projet de règlement visant à amender le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de L'Isle-Verte - Avis de motion**

Considérant le projet de loi 83, adopté par l'Assemblée nationale le 10 juin 2016, établissant de nouvelles dispositions à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

Considérant que l'entrée en vigueur de ce projet de loi fait en sorte que les municipalités ont l'obligation d'intégrer ces nouvelles règles à leur réglementation municipale;

Considérant que la modification réglementaire doit être adoptée au plus tard le 30 septembre 2016;

Considérant les dispositions administratives que requiert la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale aux fins d'assurer l'adoption et l'entrée en vigueur d'une telle réglementation;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la Municipalité de L'Isle-Verte dépose le présent avis de motion, auquel est joint un projet de règlement (2016-144-1), faisant état qu'il y aura présentation, pour adoption, d'un règlement amendant le règlement 2012-111 et intégrant de nouvelles dispositions au code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de L'Isle-Verte.

16.08.4.5.3.

**Projet de règlement visant à amender le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux - Avis de motion**

Considérant le projet de loi 83, adopté par l'Assemblée nationale le 10 juin 2016, établissant de nouvelles dispositions à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

Considérant que l'entrée en vigueur de ce projet de loi fait en sorte que les municipalités ont l'obligation d'intégrer ces nouvelles règles à leur réglementation municipale;

Considérant que la modification réglementaire doit être adoptée au plus tard le 30 septembre 2016;

Considérant les dispositions administratives que requiert la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale aux fins d'assurer l'adoption et l'entrée en vigueur d'une telle réglementation;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la Municipalité de L'Isle-Verte dépose le présent avis de motion, auquel est joint un projet de règlement (2016-145-1), faisant état qu'il y aura présentation, pour adoption, d'un règlement amendant le règlement 2014-128 et intégrant de nouvelles dispositions au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de L'Isle-Verte.

16.08.9.

Levée de la séance

À 21 h 20, il est proposé par monsieur Stéphane Dumont et adopté unanimement que la séance soit levée.

---

MAIRESSE

---

SECRETÉAIRE-TRÉSORIER